

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à dix heures et demie, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, par visioconférence diffusée en direct sur la chaîne You Tube de la Commune de BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 28 – PRÉSENTS : 21 – REPRÉSENTÉS : 7

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : MM. CODET Stéphane (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mmes COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*) et MM. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. RICARD Jean-François et FLIPPOT Jacky

OBJET : *Service de restauration collective des écoles publiques - Tarifs de l'année scolaire 2020-2021*

N° 2020 / 05 / 06

Conformément au décret n°2006-753 du 29 Juin 2006, « les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge conformément aux articles L. 212-4, L. 213-2, L. 214-6, L. 215-1 et L. 422-2 du Code de l'éducation ».

Les tarifs municipaux sont votés pour la période de l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une tarification modulée en fonction du quotient familial des familles ainsi qu'un tarif social à 1€ pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 600€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2006-753 du 29 Juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Éducation – Enfance – Jeunesse - Formation en date du 27 avril 2020 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

.../...

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de restauration collective des écoles publiques comme suit, et ce à compter du 1^{er} septembre 2020 :

TARIFS D'UN REPAS ENFANT RESERVÉ	QUOTIENTS	Tarifs 2020-2021
<i>Tranche 1</i>	<i>0 à 599</i>	<i>1,00 €</i>
<i>Tranche 2</i>	<i>600 à 799</i>	<i>3,30 €</i>
<i>Tranche 3</i>	<i>800 à 1299</i>	<i>3,47 €</i>
<i>Tranche 4</i>	<i>1300 à 1599</i>	<i>3,60 €</i>
<i>Tranche 5</i>	<i>à partir de 1600</i>	<i>3,96 €</i>

AUTRES TARIFS DE RESTAURATION	Tarifs 2020-2021
<i>Tarif de repas non réservé ou hors délais de réservation.</i>	<i>5,95 €</i>
<i>Panier repas (en cas de PAI uniquement)</i>	<i>1,11 €</i>
<i>Tarif adulte</i>	<i>6,76 €</i>

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Mai 2020,
Le Maire.

